

Flash Info !

RIEN, TOUJOURS RIEN POUR LES « ESSENTIELLES » !!!



Nous voici cinq ans après le confinement et nous constatons que les promesses de revalorisation conséquente n'ont pas été tenues par le gouvernement.

Lors de la dernière CPPNI du 12 mars plusieurs avenants ont été proposés :

L'avenant 68 a été mis à signature. Il a été signé le jour même par la CFDT, restant identique à l'avenant 66.

Il prévoit l'augmentation de 6 points des coefficients pour permettre aux premières grilles de ne pas être immergées sous le SMIC. En effet, la revalorisation ne représente que 1 % d'augmentation. Nous sommes très éloignés des revendications CGT qui réclame une valeur du point à 8 euros.

Une proposition de valorisation du diplôme d'aide-soignant prévoit un reclassement en catégorie TAM (Technicien Agent de Maîtrise) au vu de l'évolution du métier et des compétences demandées. Cet avenant sera représenté à la prochaine CCPNI du 23 mai.

Un avenant concernant les congés d'ancienneté dans la branche a été proposé. Les congés d'ancienneté étaient bloqués à 20 ans. Il prévoit un jour de plus tous les cinq ans jusqu'à 40 ans dans les structures.

Cet avenant sera examiné à la prochaine CPPNI.

Un avenant pour congés menstruel a été mis sur la table, il est en cours de discussion.

La CGT propose un avenant pour reconnaître la pénibilité de nos métiers avec une possibilité de départ de retraite anticipée. Les grandes lignes ont été abordées. Ce sujet est complexe et nécessite un chiffrage précis ; nous allons le travailler paritaire.

Les négociations de branche sont bloquées, principalement dû au manque de volonté politique. Les financeurs se justifient maintenant en évoquant le climat social et international actuel. Ces raisons ne sont pas entendables car depuis des années, le secteur de l'aide, accompagnement et soins à domicile est le parent pauvre du Médico-social.

La CGT lance une pétition nationale en ligne vers les salariés et les usagers pour faire un focus sur le secteur. Cela nous servira pour interpeller les pouvoirs publics. ([Lien de la pétition](#)).

LA CGT REVENDIQUE :

- Une valeur du point à 8 euros
- L'amélioration des conditions de travail
- Une reconnaissance de la pénibilité de nos métiers
- Une vraie reconnaissance des diplômes dans la classification
- La prise en compte de tous les frais professionnels
- Un financement pérenne par la Sécurité Sociale assis sur les cotisations sociales